



Orly, le 20 octobre 2018

DESTINATAIRES :

ASAF CDC
Sections Région Parisienne Sud
Permanences ASAF Paris Sud
CDAL Paris Sud

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU CDAL PARIS SUD

Jeudi 18 octobre 2018

Complexe sportif ASAF d'Orly à 17h00

ORDRE DU JOUR :

- I. **Rapport moral du président**
- II. **Rapport moral du trésorier**
- III. **Rapport moral du secrétaire**
- IV. **Compte rendu d'activité : Gestion des sites et Comité de gestion**
- V. **Gestion et Bilan des Sections**
- VI. **Nomination des élus CDAL PS à l'AGO ASAF**
- VII. **Avenir ASAF**
- VIII. **Questions diverses**

CDAL PRESENTS : Charles GERME (président), Yves DEVAUX (Secrétaire), Fabrice BITTAN (secrétaire adjoint), Michel ORVILLE (Vice président), Rony SELLIN (Membre), Sébastien DEHOVE (Trésorier adjoint).

CDC PRESENT : M. Didier MARTIN (Secrétaire Générale de l'ASAF)

EXCUSES : Alain CARBONEL (Trésorier), Jean Claude JOUBERT (Membre), Philippe ROSNARO (Membre).

AUTRES PRESENTS : Selon feuilles d'émargements en annexe 1.

ANNEXES : N°1 - Feuille d'émargement
N°2 - Tableaux des sections 2017-2018
N°3 – Chronologie et explication des problèmes d'eau sur le Gymnase d'Orly

La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de Mr Charles GERME.

I) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Mr GERME Charles tient à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur implication dans l'organisation et la vie des sections, ainsi que le personnel ASAF qui tout au long de l'année s'implique toujours d'avantage afin que l'ensemble des adhérents puissent pratiquer leur sport.

Le CDAL Paris Sud est en charge de 3 sites : Orly, Paray, Montreuil.

A ce jour: 6318 adhérents ASAF 2018.

Sur la saison 2017/2018, nous comptabilisons à l'heure actuelle :

- ✓ 1857 adhérents dont 1454 pratiquants qui pratiquent au minimum 1 sport.
(2014 : 1911 adhérents - 2015 : 1782 adhérents - 2016 : 1901 adhérents – 2017 : 2028 adhérents)

Le CDAL PS comptabilise 1857 adhérents dont 1454 sont définis comme pratiquant (adhérent réunissant les conditions selon l'application des normes en vigueur : 8 présences aux cours, licences, etc...) d'au moins 1 section.

Le calcul du nombre de pratiquants des 30 sections du CDAL PS est de 2674 : on peut donc dire qu'un pratiquant CDAL Paris Sud pratique en moyenne 1,8 sport ($2674/1454=1.8$).

- ✓ 30 sections sont comptabilisées cette année. L'escrime est la seule section mise en sommeil.
Les sections Foot en salle, Basket et Kick Boxing ont été réactivées suite à l'avis favorable de la commission sportive et du CDC.
(2014 : 32 sections – 2015 : 29 sections – 2016 : 33 sections – 2017 : 28 sections)

Remise de médailles :

Le CDAL Paris Sud n'a pas présenté de sportifs à l'obtention d'une médaille pour l'AGO ASAF cette année.

Badgeage :

Le président a fait un rappel des règles de badgeage et demande la vigilance des sections.

C'est le badgeage qui fait vivre les sections du gymnase : Un adhérent devient un pratiquant s'il badge au moins 8 fois dans l'année sportive pour la même section. Une section dont le nombre de pratiquants est inférieur à 8 est automatiquement mise en sommeil. Les présidents de sections doivent vérifier si leurs adhérents sont à jour de leur carte ASAF.

II) RAPPORT MORAL DU TRESORIER

Le quitus a été demandé à l'assemblée générale.

Le CDAL gère 30 sections représentant un budget 2018 de 227 310 € réparti de la manière suivante :

| CDAL PARIS SUD | 2015 | Delta | 2016 | Delta | 2017 | Delta | 2018 |
|----------------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|
| BUDGET TOTAL | 225 000 € | -3% | 218 744 € | 0,21% | 219 207 € | 3,70% | 227 310 € |

| | | | | | | | |
|---------------------------|--|--|-----------|--|-----------|--|-----------|
| Frais de fonctionnement : | | | | | | | |
| sections | | | 165 637 € | | 181 799 € | | 178 897 € |
| installations sportives | | | 51 646 € | | 36 620 € | | 44 805 € |
| | | | | | | | |
| Budget du CDAL | | | 1 461 € | | 788 € | | 3 608 € |

Budget pour 2019 :

Le budget 2019 sera voté lors de l'AG de l'ASAF qui se tiendra du 03 au 05 décembre 2018.

Le CDAL Paris sud sera représenté par M. Yves DEVAUX, M. Charles GERME, M. Fabrice BITTAN et M. Matthieu HERAUD (voir point VI).

Rappel :

- ✓ Il est de la responsabilité des sections de vérifier que leurs adhérents sont à jour de leur cotisation avant de valider une inscription à une compétition, une demande de subvention ou de licence.
- ✓ Tarif Carte ASAF 2019 = 79€ (hors cas particuliers).

III) RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE

- Présentation des sections. (Annexe N°2)

Les sections représentées lors de cette réunion : **EPH, Tennis Compétition, Tennis Initiation/Perfectionnement, Plongée, Courses à Pied, Golf, Karaté, Kick-Boxing.**

- Evolution du nombre d'adhérents retraités :

- ✓ 2018=576
- ✓ 2017=465
- ✓ 2016=471
- ✓ 2015=474
- ✓ 2014=531
- ✓ 2013=535
- ✓ 2012=593

IV) COMPTE RENDU D'ACTIVITE

- **GESTION DES SITES**

- ✓ **Site d'Orly :**

Horaires accueil : 9h-15h30 (administratif/comptabilité/adhésion/licences)
Ouverture des installations sportives : 10H00 en semaine
9H00 le week-end

Comptabilité/Licences/Adhésions: Carine DUBOIS

Accueil/Adhésions/Correspondance technique :
Nicolas BAUR (CDD de 18 mois : septembre 2017-mars 2019)

Les agents techniques :

- Jim BOYER
- Frédéric HOLLARD à 50% depuis septembre 2017

- ✓ **Site de Paray Vieille Poste :**

Carine DUBOIS et Nicolas BAUR: Permanence le lundi-mardi et vendredi (le matin)

- ✓ **Site de Montreuil :**

Horaires d'accueil : de 10h00 à 14h50
Mme Missba SHAH

➤ **COMITE DE GESTION :**

- Le CCE (propriétaire) a consenti plusieurs investissements durant cette année 2018:
 - ✓ Remise à neuf des canalisations du circuit d'eau sanitaire.
 - ✓ Bouclage du circuit d'eau chaude permettant une mise en circulation permanente de l'eau.
 - ✓ Abattage de deux peupliers

- CE PAP :(terminal Orly Ouest) :

Les permanences ont toujours lieu tous les 3ème mercredis de chaque mois.

- Le RENAULT TRAFFIC d'Orly a été cédé le 21 Septembre 2018 pour la somme de 9000€ conformément au plan de restructuration mis en place.

- M. George JOUVES, employé en qualité de Technicien des opérations immobilières a quitté l'entreprise au 30/06/2018. Il sera remplacé jusqu'en Mars 2019 par une rotation d'intérimaires.

- Suite à l'inondation en Mai 2018, des terrains de tennis et de squash ainsi que de la salle des arts martiaux, un expert est passé le 20 Septembre 2018 pour effectuer un chiffrage des dégâts occasionnés et qui seront pris en charge par l'assurance du CCE. Nous attendons à ce jour le retour de l'expert.

- La salle de sport de Paray Vieille Poste ayant également été touché par une inondation le même jour, la zone parquetée a été remplacée après passage d'expert. L'activité « normale » de la section EPH a pu reprendre le 8 Octobre 2018.

- Problèmes eau sur le Gymnase d'Orly
Voir annexe 3

V) GESTION ET BILAN DE NOS SECTIONS (voir annexe N°2 et point III)

VI) NOMINATION DES ELUS CDAL PS A L'AGO ASAF

Candidatures présentées :

- ✓ Elus du CDAL PS: Yves Devaux, GERME Charles, Fabrice BITTAN
- ✓ Adhérente : M.HERAUD Matthieu
- ✓ Elu Remplaçant (en cas de désistement d'un des membres) : M.ORVILLE Michel

Vote à l'unanimité pour : Yves Devaux, GERME Charles, Fabrice BITTAN, M.HERAUD Matthieu et M.ORVILLE Michel.

VII) AVENIR ASAF

Intervention de Mr MARTIN Didier (secrétaire général de l'ASAF)

En préambule, M. MARTIN fait un point financier sur la situation globale de l'ASAF.

A date d'aujourd'hui, l'ensemble des comptes de l'ASAF (sections comprises) présente un solde positif de 275 100€.

Le compte courant du CDC présente lui un solde négatif de - 180 000€.

Mais les 2 sections golfs RP représentent à elles seules un solde respectif de 176 646 € pour RE et 104 314 € pour PS, soit 280 960 €.

Ce qui sous-entend que lorsque les sections achèteront leurs droits de jeux en début janvier 2019, le global des comptes de l'ASAF passera en négatif pour la 01^{ère} fois.

Si on ajoute à ça le versement des salaires novembre et décembre la trésorerie sera négative d'environ 300 000 € en fin d'année avant de percevoir le solde de sa subvention 2018 (fin janvier).

Deux solutions ont été envisagées :

- Demander un emprunt à Air France, qui a été refusé car cela est illégal.
- Demander un prêt bancaire, mais le conseiller a émis un avis pessimiste quant à l'obtention de ce prêt en raison de la situation financière délicate dans laquelle se trouve l'ASAF et de sa convocation prochaine au TGI de Bobigny.

Le CDC a donc acté qu'il demanderait une autorisation de découvert dont l'utilisation et l'obtention sont beaucoup plus souples.

Il est rappelé que l'ASAF a signé une convention avec les CE le 18 mai 2018 relative au subventionnement de l'ASAF pour les années 2018 et 2019.

Une renégociation aura lieu pour 2020 et les années suivantes.

M. MARTIN fait part de son inquiétude concernant les futures négociations et notamment concernant le temps qui sera restreint suite aux élections des CE AF et à la mise en place des bureaux ayant lieu en Mars/Avril 2019. Il ne restera donc probablement que quelques mois fin 2019 pour entériner un accord sur les prochaines années.

Pour éviter d'avoir à renégocier une convention de subventionnement avec chaque CE, l'ASAF souhaite voir son financement centralisé afin de percevoir directement d'Air France un pourcentage sur les cotisations de la masse salariale dédiées aux Activités Sociales et Culturelles.

M. MARTIN rappelle néanmoins que ce type de subventionnement nécessitera l'accord unanime de tous les CE et d'Air France.

Il a également rappelé que l'ASAF était toujours en attente de sa convocation au Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

Compte tenu du délai entre une convocation et l'audience, celle-ci ne devrait maintenant pas intervenir avant le début 2019.

Afin de préparer ce passage devant le Tribunal, il est expliqué à l'assemblée que l'ASAF a préparé un plan de restructuration portant essentiellement sur les frais de structure de l'ASAF et non sur la partie sportive.

A l'heure actuelle, la répartition des charges sont les suivantes :

- **37% affectée à la structure**
- **63% affectée à l'objet qui est le sport**

Les seules modifications de Normes Sportives portent sur les remboursements des déplacements et hébergements pour les Rencontres Internationales et Championnat ou Coupe de France.

Les mesures prises pour cette restructuration sont les suivantes :

- Vente des véhicules ASAF 7 véhicules estimés à environ 70 000 €, 3 déjà vendues pour une somme de 28 400€)
- Vente des planeurs ASAF (8 planeurs estimés à environ 200 000€)
- Diminution de la masse salariale et du nombre de salariés (3 départs déjà actés en 2018 et 3 perspectives de départs sur 2019)

M. MARTIN aborde le sujet du subventionnement des retraités qui selon la convention actuelle ne sont plus pris en charge par les CE (hors CE EA et CE PàP), mais par le CCE sous la forme d'une aide à la restructuration, valable jusqu'à fin 2019.

Pour le moment, en 2020 il ne devrait donc plus y avoir de subventionnement des retraités, ce qui représente pour l'ASAF une perte de subvention d'environ 285 000 €.

Dès lors, pour financer nos retraités en interne, il existe deux solutions simplistes, à savoir :

- Faire payer à chaque retraité une adhésion Membre Extérieur, soit sa subvention + le montant de son adhésion (ex : en 2019 ça équivaut à 190€ + 79 €, donc 269€).
Etant donné l'importance des retraités dans le fonctionnement de l'ASAF et notamment à travers leur bénévolat au sein des sections, l'ASAF considère que cette solution n'est pas concevable et mettrait considérablement en difficulté la structure.
- La deuxième solution consisterait à mutualiser le manque à gagner de la subvention des adhérents retraités sur le montant de l'adhésion ASAF pour tous les adhérents (+ 45 €), portant ainsi son coût à 124 € pour un adhérent « standard ».
Bien qu'engendrant une hausse significative, cette solution semble plus appropriée et correspond plus à la solidarité intergénérationnelle existant déjà au sein de l'ASAF.

Enfin, une explication est donnée quant à la hausse de tarif de l'adhésion des Membres Extérieurs (Enfant + de 26 ans, PDV non cotisant CCE, Extérieur sport collectif, Agent avec autorisation d'absence sans solde) qui passe de 133 € en 2018 à 269 € en 2019.

M.MARTIN confirme que cette hausse a été une exigence des CE qui n'imaginent pas qu'un « extérieur » paye sa carte ASAF moins cher que l'équivalent de la recette de celle d'un agent Air France (190€ de subvention + 69 € de cotisation en 2018) et qui par ailleurs aurait dû être appliquée dès 2018.

La convention ayant été signée en mai 2018 alors que nos extérieurs pouvaient renouveler leur adhésion 2018 depuis le 01^{er} août 2017, leur réclamer un éventuel complément n'était pas concevable juridiquement.

Ca n'a pas été le cas pour les adhésions via protocole dont le montant a été porté à 259 €, mais simplement parce que les fiches d'adhésion n'étaient pas encore parties du CDC.

Cette volonté des CE n'était absolument pas souhaitée par l'ASAF et elle s'en est expliquée lors de ses diverses réunions de négociation mais elle n'a pas été entendue.

Le résultat prévisible et annoncé a été une baisse de recette des adhésions « protocole » passant de 33 000 € à 11 000 € alors que ce type d'adhérents ne coûte rien à l'ASAF puisqu'ils ne déclenchent pas de Normes.

Quant au tarif prévu en 2019, il génère déjà le départ de beaucoup d'«extérieurs» compétition, engendrant de fait des problématiques d'effectifs pour certaines sections.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Mr MARTIN Didier (secrétaire général de l'ASAF).

- Intervention de l'assemblée : Suite aux problèmes d'éclairage sur les terrains de tennis (6 lampes hors service), quand est ce que le problème sera résolu ?

✓ Réponse du CDC :

Le CCE étant propriétaire des installations, le diagnostic de la problématique leur incombe. En cas de simple « relamping », l'ASAF prendra à sa charge les frais et remettra en service les lampes concernées.

Sinon, le CCE prendra en charge la réparation de l'installation.

Le CCE sera donc relancé sur cette problématique et sensibilisé quant au caractère urgent de cette demande, en raison de l'approche de l'hiver et de la baisse de la luminosité.

- Intervention de l'assemblée : Que deviennent les sections de Lassy ?

✓ Réponse du CDC :

Les sections Tennis Compétition et Football Compétition ont été relocalisées via des locations de terrains, respectivement à Goussainville et Louvres.

Concernant les sections Musculation et Fitness, les cours auront désormais lieu à Roissy CDG sur le site de la Maintenance.

- Intervention de l'assemblée : Le tarif de la carte ASAF pourrait-il être indexé sur le quotient familial ?

✓ Réponse du CDC :

L'ASAF ne souhaite pas mettre en place cette solution car elle serait dommageable vis-à-vis du concept d'égalité que l'ASAF prône.

- Intervention de l'assemblée : La baisse du nombre d'adhérent suit-elle la courbe de la baisse des effectifs Air France ?

✓ Réponse du CDC :

Oui, une comparaison a été effectuée par M. Serge MARTIN, Membre du CDC et les courbes des effectifs Air France et ASAF suivent la même évolution, à savoir que le nombre d'adhérents ASAF représente environ 12% du nombre d'agents aux effectifs AF.

- Intervention de l'assemblée : Pourquoi des retraités se voient demandés de nouvelles démarches visant à justifier de leur retraite auprès du CCE ?

✓ Réponse du CDC :

Dans ce cadre, des adhérents retraité(e)s ou de veuf(ves) d'agents AF, la subvention les concernant sera versée à l'ASAF par le CCE pour 2018 et 2019.

Même si certains d'entre eux avaient déjà donné leurs justificatifs à l'ASAF afin de pouvoir continuer à adhérer, le CCE ne les reconnaît pas forcément sur les mêmes critères que l'ASAF et demande une liste de documents beaucoup plus complète afin d'ouvrir leurs droits aux Activités Sociales Centralisées.

- Intervention de l'assemblée : Quelle est la pérennité du complexe Orly dans le cadre du Grand Paris ?

✓ Réponse du CDC :

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'impact connu pour le complexe.

- Intervention de l'assemblée : Comment remédier au nettoyage du « petit » parking ?

✓ Réponse du CDC :

Les parkings autour du complexe appartiennent à Air France. Il est donc du ressort du propriétaire d'en assurer l'entretien.

Le CDAL se propose d'intervenir auprès du service compétent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président de séance,
Charles GERME

AMICALE SPORTIVE AIR FRANCE
GYMNASE ORLY
12 Route Charles Tillon 94310 Orly
Tél. : 01 41 75 57 94
asafgymnaseorly@asafweb.fr
techniquegymnaseorly@asafweb.fr